



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la douzième (12^e) séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) tenue le mardi 27 juin 2023, à 17 h 00, au centre administratif situé au 2233, ave Royale (salle 305), Québec, G1C 1P3.

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle Anne, présidente BOLDUC, Philippe DION, René DROUIN, Annie PINEAU, Michel THOMASSIN, Catherine TREMBLAY, Marie-Claude TREMBLAY, Vincent	PIGEON, Luc, vice-président BOIVIN, Véronique JONCAS BOUDREAU, Natacha LAVOIE, Camille PARENT, Marie-Josée ROUSSEAU, Valérie TURGEON, Robert
	Invités :
ASSELIN, Marie-Claude (dir. générale) FOURNIER, Annie (Dir. gén. adj.) MAHEUX, Nicolas (Dir. gén. adj.) BLOUIN, Julie (sans droit de vote)	

POINTS STATUTAIRES

CA-12-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M^{me} Michelle Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 17 h 05.

CA-12-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Catherine Thomassin, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-12-03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CA-12-04 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

CA-12-05 APPROBATION DU PEVR 2023-2027

Résolution CA-22/23-52

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services doit établir un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193.7 et 193.9 de la Loi sur l'instruction publique, le comité d'engagement pour la réussite (CERÉ) doit élaborer au Centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite et le présenter au Conseil d'administration pour son approbation ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires en partenariat avec le CERÉ a établi dès le mois d'avril 2022 une démarche d'élaboration du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, laquelle s'échelonne jusqu'en juin 2023 ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que cette démarche d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite a permis :

- La tenue de plusieurs sondages auxquels les membres du personnel, les parents et les élèves s'y sont prêtés ;
- La réalisation de plusieurs groupes de discussion où plusieurs membres du personnel, parents et élèves se sont présentés ;
- La réalisation s'est faite dans une approche collaborative où plusieurs intervenants du CSS se sont concertés et ont alimenté, par leur expertise et leur expérience, le contenu du PEVR et ce, sous forme d'ateliers de travail et de réflexion, notamment le Conseil d'administration, le comité d'engagement vers la réussite, le comité consultatif de gestion, le comité de coordination et l'ensemble des cadres du centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT la résolution CA-22/23-46 par laquelle le Conseil d'administration avait préalablement approuvé la version préliminaire du Plan d'engagement vers la réussite 23-27 élaborée à la suite d'une consultation d'envergure qui a été soumise à la consultation du 18 mai au 9 juin 2023 auprès du comité de parents, du comité consultatif de gestion, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des Conseils d'établissement, des associations, des syndicats et des membres de la communauté ;

CONSIDÉRANT l'analyse des résultats de ladite consultation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Claude Tremblay et résolu :

- D'approuver le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries pour fins de transmission au ministre, tel que stipulé à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-12-06 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Résolution CA-22/23-53

CONSIDÉRANT l'article 24 de la Loi sur le protecteur national de l'élève stipulant que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire par le conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT le Décret 621-2023 prévoyant l'entrée en fonction au 28 août 2023 du responsable du traitement des plaintes ;

CONSIDÉRANT le mandat confié au secrétariat général en matière de traitement des plaintes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil ;

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Bolduc et résolu de nommer madame Adèle Poulin-Charron, secrétaire générale et directrice du Service des affaires publiques, des communications et du secrétariat général, à titre de responsable du traitement des plaintes et ce, à compter du 28 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

CA-12-07 DEMANDE D'ACQUISITION – ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT

Résolution CA-22/23-54

CONSIDÉRANT la demande exprimée par la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg de devancer l'appel d'offres pour l'acquisition de matériel roulant vu les délais très longs de livraison ;

CONSIDÉRANT que les services financiers du Centre de services scolaire ont autorisé le devancement de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT le budget d'investissement prévu pour 2023-2024 basé sur les ETP de l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT le résultat favorable obtenu en suivi à la consultation du comité de participation de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la prise en compte des propositions du comité de recommandation d'achat d'équipements du Centre de formation en transport de Charlesbourg ;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation en transport de Charlesbourg a procédé à un appel d'offres public sur SEAO (CFTC-23079-001) conformément aux lois, règlements et politiques régissant les contrats des organismes publics en vigueur au Québec et au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT que le Centre de transport en formation de Charlesbourg a reçu deux (2) soumissions, la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Globocam, a été déclarée conforme pour le devis CFTC-23079-001 (6 camions tracteurs avec transmission automatisée) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Centre de formation en transport de Charlesbourg ;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il EST PROPOSÉ par M. René Dion et résolu d'autoriser le Centre de formation en transport de Charlesbourg de procéder à l'acquisition :

- Auprès de la compagnie Globocam pour une somme totale d'un million quatre cent quatre mille 1 404 \$ (excluant les taxes) se détaillant comme suit :
 - Six (6) camions automatiques (unités 2323,2324,2325,2326,2327,2328);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-12-08 DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION (ART. 9 À 12)

Catherine Thomassin demande la tenue d'un huis clos pour le point **CA-22/23-55** **Décision à la suite de la recommandation émise par le comité de révision en vertu des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique.**

Résolution CA-22/23-55

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP) qui permettent à un élève ou à ses parents de demander au conseil d'administration la révision d'une décision ;

CONSIDÉRANT la résolution CA-22/23-11 qui institue et forme le comité d'examen d'une demande de révision d'une décision ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les modalités établies au Centre de services scolaire concernant le cheminement d'une demande de révision d'une décision visant un élève, prévues au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par des élèves ou leurs parents au Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la plainte reçue relativement à une situation de plagiat dans le cadre d'un travail de français impliquant deux équipes de deux élèves ;

CONSIDÉRANT les constats identifiés par le comité d'examen d'une demande de révision d'une décision en date du 22 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'examen d'une demande de révision d'une décision :

Considérant le contexte, l'évaluation ne peut être objectivement réalisée par l'enseignante et donc, l'attribution d'une note devient irréalisable. En ce sens, le comité recommande le maintien de la décision de la direction d'attribuer la note 0 comme le prévoient les encadrements de l'école.

Cependant, une réflexion éducative et pédagogique au regard des conséquences du plagiat s'avère pertinente, c'est pourquoi nous faisons la recommandation suivante :

- Dans la politique d'intégrité, l'ajout d'un passage expliquant qu'un travail plagié devient une trace d'évaluation invalide qui ne peut être considérée pour aucun membre de l'équipe pourrait être un complément qui facilite la compréhension des impacts du plagiat. En ce sens, la note de zéro n'est pas attribuable sur la prémisse de responsabilité, mais bien, sur l'impossibilité d'obtenir une évaluation objective de la part de l'enseignante.

IL EST PROPOSÉ par Philippe Bolduc et résolu :

- De maintenir la décision de la direction concernant l'attribution de la note 0 à l'élève à la suite du refus de reprendre le travail, comme le prévoit la Politique d'intégrité en milieu scolaire du programme concerné ;
- De transmettre la recommandation du comité d'examen d'une demande de révision à la direction dans une perspective d'amélioration continue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Catherine Thomassin demande la fin de huis clos.

AFFAIRES DIVERSES

CA-12-09 ÉVALUATION DE LA SÉANCE

Un formulaire d'évaluation sera transmis au lendemain de la séance.

HUIS CLOS

CA-12-10 HUIS CLOS

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-12-11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, M. Philippe Bolduc propose la levée de la séance à 18 h 32.

LA PRÉSIDENTE,

LA DIRECTION GÉNÉRALE,



No de résolution
ou annotation

Mawesley
Madame Michelle Anne Wesley

QC
Madame Marie-Claude Asselin



No de résolution
ou annotation